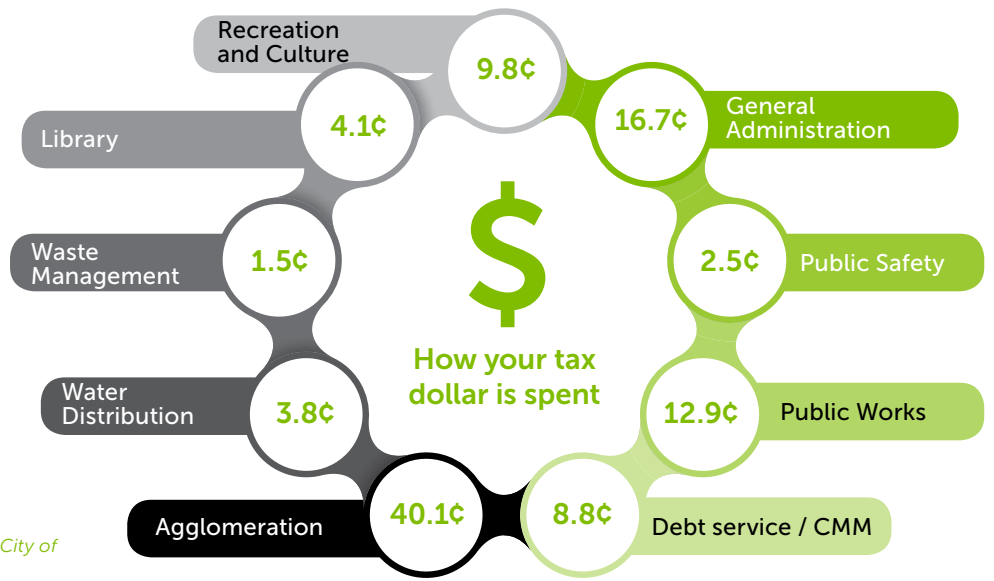


Property Tax

In its 2019 budget, Côte Saint-Luc plans to spend \$72.8 million, including \$43.6 million for local services and \$29.2 million for island-wide Agglomeration services. Here is how every tax dollar is spent.

The 16 municipalities on the island of Montreal—including the City of Côte Saint-Luc—are part of the Agglomeration of Montreal.



Dear Côte Saint-Luc residents,

In June 2018, I reported on the financial position of the City of Côte Saint-Luc following the external audit for the year ended December 31, 2017. The city reported a surplus of \$2.3 million in 2017, increasing the cumulative unrestricted surplus to close to \$6.9 million.

The Agglomeration apportionment, snow removal costs and other unforeseen operational expenses created financial challenges in 2018. However, due to additional revenues and ongoing budget monitoring by the city council and administration, the city is forecasting a modest surplus for the year ending December 31, 2018.

Most of the operating budget is non-discretionary, however, we are able to adjust our budget annually to meet current needs. We have maintained or increased city services provided in 2018, and we have reserved the additional funds for priorities such as open government, traffic-calming measures, improvements to small and medium-size parks and improved road repairs. The average residential tax increase is 1.7 percent—which is the forecasted rate of inflation for Greater Montreal set by the Conference Board of Canada.

Some of the new and exciting capital investments the city will make in 2019

include: \$3.5 million in upgrades to Kirwan Park and \$1.9 million to refrigerate and update the Confederation Annex. In order to reduce long-term debt, \$2.8 million will be taken from the unrestricted surplus to help finance these two projects. We have also budgeted funds for road resurfacing, sidewalk repairs, traffic light and LED street light fixtures, vehicles and information technology equipment. Major renovations of the outdoor Parkhaven Pool will be completed in June. Renovations at the Samuel Moskovich Arena are expected to start in the spring—this project is partly financed by a \$1 million grant from the Quebec government (MEES).

The entire city council takes the job of overseeing our city very seriously. On an annual basis, city council and administration focus on creating a fair, efficient and responsible budget, and in monitoring revenues and expenses throughout the year.

We mailed a detailed 2019 budget update flyer to residents in early 2019. If you have any questions about the budget, or anything else you see in the city, you are welcome to e-mail us with your suggestions and comments. You can see more details on the 2019 operating or capital budgets at CoteSaintLuc.org/finance.

How to pay

Your Côte Saint-Luc municipal tax bill can be paid using any of the following methods:

- 1. Online banking *preferred method***
Add the payee name VILLE DE COTE SAINT-LUC - TAXES and then use the 18-digit **Matricule** number found on your tax bill as your account/customer ID. Please contact your financial institution if you are unable to find payee VILLE DE COTE SAINT-LUC - TAXES.
- 2. By mail**
Place cheque(s) and payment stub(s) in the return envelope sent to you with your tax bill and mail to the address below:

City of Côte Saint-Luc
Taxation Processing Centre
P.O. Box 11639 Downtown Station
Montreal, QC H3C 5Z5
- 3. At your financial institution:**
 - Teller¹
 - Bank machine¹
 - Phone *

¹ You will need your tax bill payment stub(s)
* You will need your 18-digit **Matricule** number to identify your municipal account
- 4. Your mortgage company:**
If you pay your taxes through your mortgage, please contact your mortgage company to ensure that payment is made on time.
- 5. At Côte Saint-Luc City Hall**
(5801 Cavendish Blvd.)
In person (cash, cheque, Interac)
weekdays between 8:30 am and 4:30 pm.



Mitchell Brownstein
Mayor
mbrownstein@cotesaintluc.org



Steven Erdelyi
Councillor responsible for the finance portfolio
serdelyi@cotesaintluc.org

The tax bill

The municipal tax is determined by dividing your taxable property valuation by 100 and multiplying that by the tax rate (or "mill rate") established for your property type. The City of Côte Saint-Luc sets the tax rate, however, the Evaluation Department of the City of Montreal continues to assess the value of your property.

This is the last year of a three-year property valuation roll. The average evaluation for a single family home in Côte Saint-Luc is \$584,600. A new three-year valuation roll will be deposited by the Evaluation Department in September 2019.

2019 Tax rates



PROPERTY TAX

Residential	\$1.0781
Apartment	\$1.2883
Vacant land	\$2.1562
Non-residential	\$4.0698 and \$5.4263

WATER TAX

Residential	\$0.0517
Apartment	\$0.0517
Non-residential	\$0.6865

Payment Deadline

The **FIRST** installment is due
February 27, 2019
The **SECOND** installment is due
May 28, 2019

If paying by cheque, please include your second installment postdated to **May 28, 2019** when sending your first installment. If no post-dated cheque is received for the second installment, you will receive a reminder three weeks prior to the deadline for payment.

Viewing your tax bill online

You can now sign up to view your tax bill online using your **Voila!** account. Visit CoteSaintLuc.org/finance to learn how.

If the tax bill is not in your preferred official language, please contact us at 514-485-6800 and any future correspondence will be in your official language of choice.



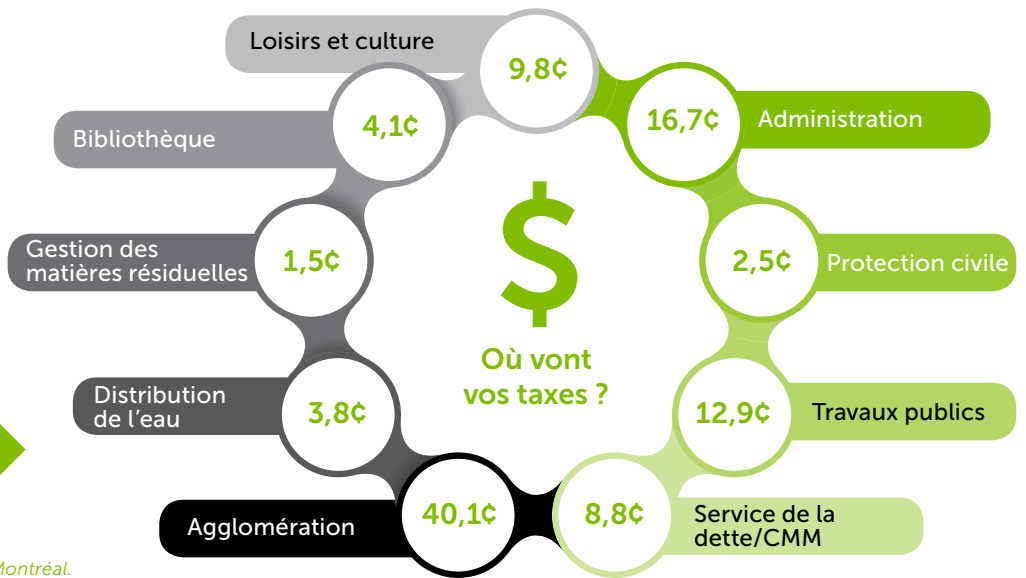
Questions

If you have questions, contact us at **514-485-6800** (select number 7) weekdays between 8:30 am and 4:30 pm or info@cotesaintluc.org.

Impôts fonciers

Dans son budget 2019, Côte Saint-Luc prévoit dépenser 72,8 M\$, dont 43,6 M\$ pour les services locaux et 29,2 M\$ pour les services d'agglomération de l'île de Montréal. Voici comment sera dépensé chaque dollar de vos taxes.

Les 16 municipalités de l'île de Montréal, y compris la Ville de Côte Saint-Luc, font partie de l'agglomération de Montréal.



Chers résidents,

En juin 2018, suite à la vérification externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, j'ai fait rapport sur la situation financière de la ville de Côte Saint-Luc. En 2017, la ville déclarait un excédent de 2,3 M\$, ce qui porte l'excédent cumulé non affecté à près de 6,9 M\$.

La répartition de l'agglomération, les coûts de déneigement et d'autres dépenses de fonctionnement imprévues ont créé des défis financiers en 2018 ; toutefois, grâce à des revenus supplémentaires et à la surveillance continue du budget par le conseil et la direction, la ville prévoit un modeste excédent pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

La grande partie du budget d'exploitation est non discrétionnaire, cependant, nous pouvons ajuster notre budget annuellement pour répondre aux besoins présents. Nous avons maintenu et/ou accru les services municipaux fournis en 2018, et nous avons réservé des fonds additionnels pour des projets tel que le gouvernement ouvert, les mesures d'apaisement de la circulation, l'amélioration aux parcs de petites et moyennes tailles et la réfection des routes. L'augmentation moyenne de la taxe foncière est de 1,7 %, soit le taux d'inflation prévu pour le Grand Montréal établi par le Conference Board du Canada.

Au chapitre des nouveaux investissements en immobilisations qu'effectuera la ville

en 2019, notons : 3,5 M\$ pour améliorer le parc Kirwan et 1,9 M\$ pour réfrigérer et rénover l'annexe de la Confédération. Afin de réduire la dette à long terme, 2,8 M\$ sera prélevé du surplus non affecté pour aider à financer ces deux projets. Nous avons également prévu des fonds pour le resurfacement des rues, la réparation des trottoirs, les feux de circulation, les lampadaires à éclairage DEL, des véhicules, et du matériel informatique. D'importantes rénovations à la piscine extérieure de Parkhaven seront complétées en juin. Les rénovations à l'aréna Samuel Moskovitch devraient débuter au printemps—ce projet est financé en partie par une subvention de 1 M\$ du gouvernement provincial (MEES).

L'ensemble du conseil municipal prend très au sérieux la gestion de notre ville. Chaque année, le conseil municipal et la direction s'efforcent d'établir un budget équitable, efficace et responsable, tout en surveillant continuellement les revenus et les dépenses.

Au cours des premières semaines de 2019, nous avons envoyé par la poste un dépliant détaillant le budget 2019. Si vous avez des questions au sujet du budget ou pour tout autres, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions et commentaires par courriel. Vous pouvez visionner plus de détails sur les budgets d'exploitation et d'investissement 2019 à CoteSaintLuc.org/fr/finances.

Modalités de paiement

Veillez payer votre compte de taxes municipales locales par l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- Banque en ligne *méthode préférée***
Ajoutez VILLE DE COTE SAINT-LUC – TAXES comme créancier puis utiliser votre matricule de 18 chiffres pour votre numéro de compte. Communiquez avec votre institution financière si vous n'arrivez pas à trouver le bénéficiaire VILLE DE COTE SAINT-LUC – TAXES.
- Par la poste**
Déposez votre chèque (ou vos chèques) et le talon (ou les talons) de paiement que vous avez reçu(s) avec votre compte de taxes et postez à l'adresse suivante :
Ville de Côte Saint-Luc
Centre de perception
C.P. 11639, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 5Z5
- À votre institution financière**
 - Au comptoir ¹
 - Au guichet automatique ¹
 - Par téléphone *
- Par votre créancier hypothécaire**
Si vous payez vos taxes par l'intermédiaire de votre créancier hypothécaire, vous devez vous assurer auprès de celui-ci que les paiements sont effectués à temps.
- À l'hôtel de ville de Côte Saint-Luc**
(5801, boul. Cavendish)
En personne (comptant, par chèque, Interac) en semaine, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Dates d'échéance

Le **PREMIER** versement est dû
le 27 février 2019
Le **DEUXIÈME** versement est dû
le 28 mai 2019

Si vous payez par chèque, veuillez inclure dans votre envoi votre deuxième versement postdaté au **28 mai 2019**. Si nous ne recevons pas de chèque postdaté pour le deuxième versement, un rappel vous sera envoyé deux semaines avant la date d'échéance.

Consultez votre compte de taxes en ligne

Grâce à **Voilà!**, vous pouvez maintenant vous inscrire pour consulter votre compte de taxes en ligne. Consultez CoteSaintLuc.org/fr/finances pour apprendre comment.

Si votre compte de taxes n'est pas dans votre langue officielle préférée, veuillez communiquer avec nous au 514-485-6800, et toute correspondance future vous sera adressée dans la langue officielle de votre choix.

Conçu par le Service des affaires publiques et communications

Mitchell Brownstein

Mitchell Brownstein
Maire
mbrownstein@cotesaintluc.org

Steven Erdelyi

Steven Erdelyi
Conseiller, responsable du portefeuille des finances
serdelyi@cotesaintluc.org

Le compte de taxes

Les taxes locales sont calculées en divisant la valeur imposable de votre propriété par 100 et en multipliant le résultat par le taux de taxation (taux d'imposition) établi pour votre catégorie d'immeuble. La Ville de Côte Saint-Luc fixe le taux de taxation de votre compte de taxes pour les services locaux et les services d'agglomération, mais la Direction de l'évaluation de l'agglomération de Montréal continue d'établir l'évaluation des propriétés.

Cette année est la dernière du rôle d'évaluation de trois ans. L'évaluation moyenne pour une résidence unifamiliale est de 584 600 \$. Un nouveau rôle d'évaluation triennal sera déposé par la Direction de l'évaluation en septembre 2019.

Taux de taxation 2019



TAXE FONCIÈRE

Residentielle	1,0781 \$
Appartement	1,2883 \$
Terrain vacant	2,1562 \$
Non-residentielle	4,0698 \$ et 5,4263 \$



TAXE D'EAU

Residentielle	0,0517 \$
Appartement	0,0517 \$
Non-residentielle	0,6865 \$



Questions

Si vous avez des questions, téléphonez au **514-485-6800** (appuyez sur le 7) les jours de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30 ou info@cotesaintluc.org.